



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Greffe Associatif de TOULON ET DRAGUIGNAN**

Toulon, le 25 Octobre 2022

Affaire suivie par CF

N° RNA : W832001077

Madame, Monsieur,

Par courrier, en date du 13 Octobre 2022, vous nous avez transmis le le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 Octobre 2022 et la composition de bureau de l'association « CLUB de BRIDGE HYERES LES PALMIERS (CBHP) » dont vous êtes président(e).

Nous accusons bonne réception de vos documents.

Après examen de votre dossier, nous constatons qu'il n'y a pas de modification à enregistrer par nos services.

En conséquence, nous vous retournons les documents et vous invite à les conserver.

En effet, l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 dispose que les associations sont tenues de faire connaître dans les 3 mois, tous les changements survenus dans leur administration ainsi que toutes les modifications apportés à leurs statuts.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

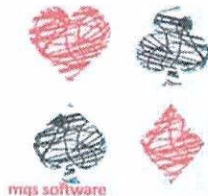
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice de la DCL,
Le Chef du bureau
du Greffe associatif

Mr Michel MARQUIS
22 Avenue de Belgique
83400 HYERES

Nicole VIEL-SORGUS

Préfecture du Var
CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Tèl : 04 94 18 83 83
Mèl : ddcs-associations@var.gouv.fr

Michel Marquis
Secrétaire du Club de Bridge d'Hyères
22 Avenue de Belgique
83400 HYERES
michel.marquis@orange.fr
tél : 06 82 80 48 48



Bridge Club Hyères

Date : 13-10-2022

Réf : mqs198

v/réf :

Objet : CR AG ordinaire CBHP 2022

PJ : CR AG 2022

Monsieur le PREFET
DCL Greffe Associatif
CS 31209

83070 TOULON CEDEX



Monsieur le Préfet

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé au présent courrier le compte rendu de notre assemblée générale qui s'est tenue dans nos locaux le 11-10-2022.

Cette AGO n'ayant pas fait l'objet d'une élection de membres, la constitution du bureau de notre club demeure inchangée par rapport au Cerfa qui vous a été adressé l'année dernière. Néanmoins, et dans le but de réduire la consommation de papier, je vous joins l'adresse Internet où celui-ci demeure téléchargeable :

http://www.bridge-v2.bridgehyeres.com/index.php/Cbh_accueil/affiche_archive_pdf/Cerfa_2021_10_05.pdf

Dans l'espoir que ces documents satisfassent vos exigences, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Michel Marquis
Secrétaire

Compte-rendu de l'Assemblée générale du Club de Bridge de Hyères du 11-10-2022

Tenue le mardi 11/10/2022 au siège du club : 22 av. de Belgique 83400 Hyères.

Membres licenciés : 124 actifs à jour de leur cotisation.

Membres présents ou représentés : 89. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la Présidente déclare la séance ouverte.

Rapport moral

1) Participation aux compétitions

Dominique Begou notre présidente souligne que les résultats de nos équipes en compétition ne sont pas à la hauteur de ses attentes et insiste sur le manque de participation :

- aucune équipe en interclubs division 4 et 5
- une vingtaine de joueurs seulement participent aux compétitions
- aucun joueur en catégorie promotion

Afin d'inciter nos joueurs à rejoindre les compétitions elle rappelle que le conseil d'administration subventionne les droits d'inscriptions à hauteur de 80€ pour les équipes finalistes licenciées au CBHP.

La FFB lance cette année le challenge Promotion pour tout joueur classé jusqu'à 2♣.

Les qualifications ont lieu en local puis 3 finales nationales en simultané à Aix en Provence

2) Tournois du jeudi après-midi et du vendredi soir

Léger accroissement des tournois du jeudi, mais ceux du vendredi soir ne décollent pas et sont annulés faute de participants. Nos membres se déplacent dans les clubs voisins alors que la réciproque ne se vérifie pas.

3) Quelques motifs de satisfaction

Les remerciements s'adressent aux membres essentiellement féminins chargés de l'accueil journalier de 13h30 qui reçoivent les joueurs dans la bonne humeur et avec le sourire.

Le site Internet fonctionne bien et permet désormais de recevoir les inscriptions individuelles.

Depuis cette année nous avons introduit le paiement par cartes bancaires.

Certains de nos tournois sont assortis de cafés gourmands ou d'apéros qui sont particulièrement appréciés.

Grande réussite du 1^{er} tournoi des bistrots et nous envisageons de le reconduire durant l'exercice 2023

Merci à tous nos membres qui en participant au Festival de la ville de Hyères lui ont permis d'éviter son naufrage.

4) Ecole de bridge

Notre participation efficace au Forum des associations a permis de gonfler les rangs de notre école. Nous introduisons 2 nouveaux moniteurs pour la première année d'initiation. Par ailleurs nous ajoutons un niveau supplémentaire de

Rapport Comptes Exercice 2021-2022 du C.B.H.P.

En ma qualité de Vérificateur aux comptes du Club de Bridge de Hyères les Palmiers, je soussigné, VINCENT Claude, déclare avoir procédé ce jour a l'examen de la comptabilité de ce club.

Le Club de Bridge de Hyères les Palmiers s'est conformé aux règles et procédures en vigueur . La réalité et l'importance des événements enregistrés ont bien été traduits en comptabilité.

J'ai constaté par sondage la bonne tenue et la sincérité des comptes dont le responsable de l'arrêté a une parfaite connaissance.

En conséquence, je donne quitus au CBHP pour l'approbation des comptes de l'exercice comptable 2021-2022.

Fait à Hyères le : 3 Octobre 2022



La Présidente : Dominique Bégou

Le Secrétaire : Michel Marquis

